



Compte-rendu de la réunion du Jeudi 18 octobre 2012

Lettre de convocation du 11 octobre 2012

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 octobre 2012 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre AVERLAND, André BOUCHIND'HOMME, Marie-Françoise BRACQUART, Gilbert DARTOIS, Vincent DELION, Philippe DUBAR, Daniel MIVELLE, Hubert SEINGIER, Jacques THELLIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Françoise DÉTOURNÉ, Bernadette LECLERCQ, Christian LHOMME, Bernard MAILLY et Jacques THÉRET (qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre AVERLAND)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 5 septembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ANCIENS LOCAUX DE LA POSTE
- RENFORCEMENT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE
- TRAVAUX DE RÉHABILITATION, DE MISE AUX NORMES ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION
- URBANISME : PROJET DE VENTE DES TERRAINS DE MONSIEUR PHILIPPE BOITEL
- DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

► **Travaux de réhabilitation des anciens locaux de LA POSTE**

L'ordre de service adressé aux entreprises le 20 juin dernier pour un démarrage des travaux prévu au cours de la première semaine de septembre a dû être reporté au 29 octobre 2012.

La cause de ce retard est imputable à l'entreprise PATOU de FOUFFLIN RICAMETZ qui, pendant la phase d'instruction du dossier de marché public, n'a pas fait procéder aux démarches de repérage et de retrait d'amiante, telles que prévues par l'architecte et incluses dans le lot n° 1 « gros œuvre ».

Monsieur Dominique PATOU avait semble-t-il lui-même estimé le dossier amiante à environ 3 000 €. Néanmoins, et depuis le durcissement de la réglementation application depuis le mois de juillet dernier, le montant de l'intervention des entreprises spécialisées dans ce domaine est évalué entre 15 000 et 20 000 €.

Les actes d'engagement ayant été signés puis notifiés aux entreprises de manière préalable, il est ici totalement exclu que le surcoût amiante soit pris en charge par la Mairie de TINCQUES, contrairement au souhait de l'entreprise PATOU.

► Renforcement général de la défense incendie de la commune

De manière à pouvoir bénéficier de la subvention de 125 253,72 € accordée par le Conseil Général du Pas-de-Calais sur les crédits du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (subvention représentant 40 % de la 1^{ère} tranche estimée à 313 134,30 €), il s'avère impératif de commencer les travaux pour le mois de juillet 2013 au plus tard, l'arrêté attributif de subvention précisant 1 an pour le commencement des travaux, et 2 ans pour leur achèvement.

La Mairie établira prochainement, et pour le 18 janvier 2013 au plus tard, un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice comptable 2013.

Les travaux à réaliser portent sur :

① Le renforcement du réseau d'eau potable existant au droit des rues suivantes :

- ⇒ Rue de Penin remplacement de la conduite en fonte sur 230 mètres linéaires en diamètre 100 mm, avec pose d'un poteau incendie.
- ⇒ Rue de Tincques remplacement de la conduite en fonte sur 600 mètres linéaires en diamètre 150 mm, avec pose de deux poteaux incendie
- ⇒ Rue des moulins remplacement de la conduite en fonte sur 350 mètres linéaires en diamètre 150 mm
- ⇒ Route départementale 939 remplacement de la conduite en fonte sur 250 mètres linéaires en diamètre 150 mm avec pose de deux poteaux incendie, et traversée de la chaussée par forage dirigé sous la chaussée

② La mise en place d'une citerne incendie sur les secteurs suivants

- ⇒ Rue du vieux calvaire pose d'une citerne incendie de 100 m³
- ⇒ Rue Lefebvre pose d'une citerne incendie de 100 m³

► Travaux de réhabilitation, de mise aux normes et d'extension de la salle des sports

Le dossier a pris lui aussi du retard pour des raisons administratives. Le permis de construire, qui a été refusé pour une question de distance d'implantation du bâtiment par rapport à l'axe de la voie, a nécessité la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

De manière à faire évoluer favorablement les choses, l'attention de Monsieur le Préfet a été attirée sur la seconde demande de permis de construire établie par la Mairie. Monsieur le Préfet s'est engagé à ce que tous les services de l'Etat rendent leur avis motivé au plus tard pour la fin du mois d'octobre.

► Assainissement collectif de la commune : projet d'acquisition de terrain pour l'implantation de la station d'épuration

Les services de la SAFER FLANDRES ARTOIS (en la personne de Monsieur Bertrand DONZE) ont été missionnés pour entamer les négociations avec M. et Mme Xavier FOURNIER, locataires du terrain incriminé.

Avec une indemnisation proposée à hauteur de 12 000 € au nom et pour le compte de la Mairie, Monsieur DONZE estime que la rencontre a été constructive, même si M. FOURNIER rétorque que cela est loin d'être suffisant.

Pour étayer son raisonnement, il met en exergue le protocole du canal Seine Nord qui s'élève selon lui à 18 000 €, la perte de la prime PAC (environ 400 €) et d'un contrat de semences sur cette parcelle de 9 ha, évoque l'idée d'une prime de mobilité de 4 000 € ...

Selon Monsieur DONZE, tous ces arguments sont développés par Monsieur FOURNIER de manière à inciter la Mairie à revoir sa proposition à la hausse (entre 18 000 et 20 000 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de rester sur sa proposition de 12 000 €.

► Urbanisme : vente des terrains de Monsieur Philippe BOITEL

Monsieur Philippe BOITEL, domicilié 3 place de l'église à TINCQUES, a récemment fait connaître en Mairie son intention de vendre très rapidement l'équivalent de 3 terrains à bâtir sis rue de la gare. La possibilité d'achat, par la commune, d'un terrain permettant d'agrandir à terme la salle polyvalente est ici évoquée. Mais au regard de la simultanéité de plusieurs projets importants, le financement de l'opération est remis en cause.

Dans tous les cas, le conseil municipal devra se prononcer définitivement sur le sujet après réception de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (droit de préemption urbain en zone UB du PLU)

► Développement éolien

Les travaux d'implantation des éoliennes ont désormais été mis en œuvre sur le territoire de 5 communes pour :

- ⇒ 8 aérogénérateurs sur la Zone de Développement Eolien de CHELERS, MAGNICOURT-EN-COMTE
- 6 aérogénérateurs sur la Zone de Développement Eolien de TINCQUES, BERLES-MONCHEL, et PENIN

Lesdits travaux (prévus jusque la fin de l'hiver 2012-2013) consistent tout d'abord en l'aménagement des voiries et des aires de retournement. Viendront ensuite les fondations et les câblages.

Les éoliennes seront quant à elles élevées au début de l'été 2013, les essais et leur mise en service étant prévus au mois de septembre suivant.

4 éoliennes seront installées à MAIZIERES, dans le prolongement de celles de LIGNY-SAINT-FLOCHEL, commune au sein de laquelle un recours a été déposé pour la Zone de Développement Eolien de BETHONSART-FREVILLERS.

Des démarches avaient été entreprises auprès des propriétaires pour des installations complémentaires d'aérogénérateurs sur le territoire de MAIZIERES.

Cette question, débattue en conseil communautaire, n'a pas trouvé de réponse favorable, de manière à respecter le choix du conseil municipal de MAIZIERES qui s'était préalablement prononcé contre le projet.

Dans le cas où le projet d'implantation des 9 éoliennes sur le territoire de la Z.D.E de BETHONSART-FREVILLERS était accepté, cela porterait le total à 27 unités sur le territoire de la communauté de communes de l'Atrébatie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15